

M – 8.3: Habilitation électrique sous tension : la prévention des risques électriques lors de travaux sous tension (B2TL)**Objectifs de la formation :**

À l'issue de la formation, le participant sera capable d'exécuter en sécurité des opérations sur des batteries de traction des véhicules électriques et hybrides

Public et pré requis :

❖ **Taille du groupe** : 5 Minimum – 12 maximum

❖ **Type de public** : technicien automobile, avoir 18 ans, être titulaire d'une formation initiale en électrotechnique

Avoir une expérience minimale de 6 mois en maintenance automobile

❖ **Connaissances requises** : Avoir une expérience d'au moins six mois dans le domaine des travaux sur véhicules électriques et hybrides et détenir une habilitation B2VL valide.

Nous contacter pour les modalités d'accès aux stagiaires avec une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Modalités techniques et pédagogiques :

Exercices pratiques en atelier : mise en œuvre des différents points de contrôle.

Pédagogie active et participative avec alternance de présentation en salle et démonstration en atelier.

Durée, coût et Modalités de déroulement :

Durée totale : 3 jours de 7 h = 21 heures

Lieu de formation : CFA 3IFA – Rue du Roselet - CS 80106 61000 ALENCON

☎ 02 33 28 76 76

Coût de formation : 1365 euros HT – 1638 TTC

Contact :

Madame Françoise DUHAUSSAY – Responsable pôle développement

fduhaussay@3ifa.fr

02 33 28 84 88 – 06 33 97 05 77

Contenus de la formation :

Technologie :

- Vérification de prérequis
- Identifier les risques électriques
- Les principes de la base des travaux sous tension
- Appréhender les obligations de la norme NF C 18-550
- Entretien des bornes, des liaisons nues ou du corps de la batterie
- Remplacement d'un ou des éléments de batterie
- Evaluation pratique en condition réelle, Travaux sous tension

Mise en pratique :

- Entretien de bornes
- Remplacement des éléments de batterie
- Travaux sous tension
- Evaluation pratique

Suivi et évaluation :

- > Évaluation des connaissances en fin de formation.
- > Évaluation par observation, exercices et/ou mise en situation.
- > Évaluation de satisfaction à chaud réalisée en fin de stage.

Validation :

A l'issue de la formation, le formateur rédige un « avis après formation » et le remet à l'employeur et à l'apprenant. L'employeur prend en compte cet avis avant d'habiliter son salarié B2TL.

Attestation de fin de formation remise au participant
Attestation de présence pour la formation pratique et l'évaluation.

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NFC 18-550.

A compter du 01/01/2023, les références éligibles dans le cadre du plan Compétences-Emplois 2023/2025 (Conditions et références) sont consultables sur le site de l'OPCO Mobilités et peuvent bénéficier d'une prise en charge dans la limite de 65 € HT /heure si l'entreprise est à jour de ses contributions légales et conventionnelles auprès de l'OPCO Mobilités sur la base Masse Salariale 2021 versée et encaissée en 2022.